

Paris, le 8 août 2003 - N° 315/D130

FORMATION
AGRICULTURE
PROJET D'AVIS POUR LE MOYEN TERME 2004-2008

1. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à l'**utilisation des sources administratives à des fins statistiques** afin d'alléger la charge de collecte tout en améliorant la réponse aux besoins d'information au niveau local. Il soutient en particulier la généralisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole ainsi que la mise en place du fichier d'identification pérenne des bovins et recommande que des travaux méthodologiques permettent de mieux préciser les concepts et les unités statistiques afin d'améliorer la qualité de l'exploitation statistique.
2. Le Conseil recommande que les efforts soient poursuivis pour une meilleure connaissance de l'**emploi salarié et non salarié** dans le secteur agricole conformément aux recommandations de la mission menée conjointement par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection générale de l'Agriculture. Cette mission avait pour objet était la mise en cohérence des sources sur l'emploi salarié agricole. En particulier, le Conseil soutient le partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.
3. Dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil recommande d'améliorer la connaissance dans **certains secteurs encore mal couverts** : aviculture, légumes, pêche, agriculture biologique,... afin de mieux répondre aux besoins d'information nationaux et européens avant le prochain recensement agricole.
4. Afin de répondre aux besoins nouveaux d'information statistique dans le domaine de la **sécurité alimentaire et des préoccupations de préservation de l'environnement** (règlement européen sur les déchets, loi sur l'eau,...), le Conseil encourage les efforts entrepris dans le domaine agro-environnemental (pratiques culturales, eau et assainissement, déchets, classification agro-environnementale,...).
5. Afin de répondre aux besoins d'information sur l'aménagement du territoire au niveau national et européen, le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis afin d'améliorer la **connaissance de l'espace** dans le cadre de l'enquête européenne LUCAS en vue de permettre un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
6. Le Conseil souhaite voir se poursuivre les efforts engagés pour **améliorer la diffusion** de l'information statistique sur le secteur agricole. Il souhaite en particulier qu'Eurostat, en collaboration avec les pays membres de l'Union européenne, améliore les conditions d'accessibilité aux statistiques permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole en déléguant aux pays membres la diffusion à prix coûtant de produits de cadrage standard à l'ensemble des acteurs.